

**LES MUTUELLES DU MANS ASSURANCES GARANTISSENT L'ENSEMBLE DES LICENCIES
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE**

LES MONTANTS DES GARANTIES ET DES FRANCHISES POUR LES LICENCIES

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE LA GARANTIE PAR SINISTRE	FRANCHISE
<u>ASSURANCE DES DOMMAGES CORPORELS</u>		
. FRAIS DE TRAITEMENT en % du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale en complément du régime social Assurés sociaux.....	150 %	NEANT
Non assurés sociaux y compris les chômeurs et les militaires	150 %	NEANT
. REGLEMENTS FORFAITAIRES		
- Forfait journalier hospitalier	100 % pris en charge	NEANT
- Frais de premiers soins et de transport non pris en charge par la Sécurité Sociale		
. Premiers soins.....) 160 € dans la limite des frais réels	
. Transport)	
- Prothèse dentaire	160 € (par dent, maximum 800€ (3))	
- Lunetterie : par monture	120 € (3)	
par verre ou lentille	120 € (3)	
- Prothèse auditive.....	160 € (3)	
- Appareil orthodontique = remboursement du premier appareil	maximum 160 € (3)	
. DECES (2) (y compris mort subite)	8000 € + 10% par enfant à charge (maxi 30%) (3)	
. INVALIDITE PERMANENTE (2)		
Supérieure à 66% versement total	16000 € (3)	
Inférieure ou égale à 66% sur la base de	16000 € (3)	
(réductible selon barème)		
<u>ASSURANCES DES FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE/REMISE A NIVEAU SCOLAIRE (4)</u>		
- Si incapacité a moins égale ou supérieure à 25%	2300€	
- Si incapacité au moins égale ou supérieure à 50%	4600€	
<u>ASSURANCES DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS</u>		
	1530€	
<u>ASSURANCE DE FRAIS DE RAPATRIEMENT</u>		
	1530€	

(2) En cas de sinistre collectif, le montant des indemnités décès et invalidité permanente cumulée est limité à **1530000 €**.

(3) Ces montants sont doublés par les athlètes de haut niveau.

(4) Le montant des garanties « remise à niveau scolaire » est limité à **31 €** par jour (payables à compter du 1^{er} jour du 2^{ème} mois) dans la limite de 1600 €.

" Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il convient de se référer au contrat pour de plus amples informations"

**LES MUTUELLES DU MANS ASSURANCES GARANTISSENT L'ENSEMBLE DES LICENCIES
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE**

LES MONTANTS DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DE LA GARANTIE PAR SINISTRE	FRANCHISE
<p>POUR LA FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE, LES LIGUES, LES COMITES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX, LES LICENCIES ET LES MEMBRES</p> <p><u>ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE</u></p>		
1) Dommages corporels et immatériels consécutifs		
- Par intoxication alimentaire	1 530 000 € .	Néant
- Autres dommages corporels	sans limitation de somme (1)	Néant
2) Dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs		
- Par pollution accidentelle	765 000 €.	10% mini 160 €
3) Dommages matériels et immatériels consécutifs		
- Par incendie, explosion	765 000 €.	Néant
- dégâts des eaux en locaux	765 000 €.	Néant
- autres dommages	765 000 €.	Néant
4) Dommages aux biens confiés à titre gratuit	8 000 €.	80 €
5) Vols commis par les préposés	16 000 €	Néant
<p><u>ASSURANCE RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE</u></p>		
Dommages immatériels.....	80 000 € par sinistre et année d'assurance	160 €
<p><u>ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE</u></p>		
Recours et Défense pénale.....	16 000 €	Néant

1) Sous réserve des dispositions relatives aux dommages exceptionnels montant **7 625 000 €**

" Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il convient de se référer au contrat pour de plus amples informations"

TARIF DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES
PAR LICENCIE DE LA F.F.T.T.

- Montant des capitaux complémentaires venant s'ajouter à ceux du contrat de base :
(âge limité à 70 ans pour les garanties décès – invalidité)

	GARANTIE BRONZE	GARANTIE ARGENT	GARANTIE OR
Capitaux <u>décès</u>	7600€	15300€	23000€
Capitaux <u>invalidité</u> en cas d'accidents corporels	15300€	30500€	46000€
Indemnité <u>journalière</u> Franchise 3 jours Durée maxi. 365 jours Age à partir de 16 ans et moins de 65 ans	NEANT	15€	23€
Frais médicaux	-	-	50% du régime conventionné de la S.S.
Cotisations complémentaires TTC	<hr/> 6,1€	<hr/> 12,2€	<hr/> 18,3€

Bulletin de souscription :
Police N° 4.285.100

N° Affiliation :
Nom du club :
Ville :

NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	OPTION CHOISIE	COTISATIONS
	MONTANT	DU REGLEMENT	

Bulletin à photocopier et retourner, ACCOMPAGNE DU REGLEMENT LIBELLE AU NOM DES MUTUELLES DU MANS ASSURANCES I.A.R.D. – 36, rue de Chateaudun – 75009 PARIS
La garantie prend effet au jour de réception du bulletin à la compagnie.

Fait à

, le

Signature